

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SCM/N/47/Add.1

21 avril 1999

(99-1636)

## Comité des subventions et des mesures compensatoires

### RAPPORTS SEMESTRIELS PRÉSENTÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 25.11 DE L'ACCORD

#### Addendum

1. Les Membres ci-après ont fait parvenir au Secrétariat des rapports semestriels sur les décisions prises par eux en matière de droits compensateurs pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1998: Afrique du Sud, Argentine, Communauté européenne, États-Unis, Mexique, Pérou et Thaïlande. Ces rapports ont été distribués dans la série de documents G/SCM/N/47/... .

2. Les Membres ci-après ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas pris de décisions en matière de droits compensateurs pendant la période considérée:

Australie <sup>1</sup>	Honduras	Philippines
Bolivie	Hong Kong, Chine	Pologne
Brésil <sup>1</sup>	Hongrie	République dominicaine
Brunéi Darussalam	Inde	République tchèque
Bulgarie	Indonésie	Roumanie
Canada <sup>1</sup>	Islande	Singapour
Chili	Israël	Slovénie
Colombie	Japon	Sri Lanka
Corée, Rép. de	Liechtenstein	Suisse
Costa Rica	Malaisie	Tunisie
Cuba	Maldives	Turquie
Émirats arabes unis	Malte	Uruguay
Fidji	Norvège	Zambie
Gambie	Nouvelle-Zélande <sup>1</sup>	Zimbabwe
Guatemala	Panama	

3. Les Membres ci-après n'ont pas fait parvenir de rapport au Secrétariat: Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Rép. de, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Koweït, Lesotho, Macao, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

---

<sup>1</sup> Ces Membres ont également notifié des mesures compensatoires en vigueur au 31 décembre 1998 dans les documents G/SCM/N/47/AUS, G/SCM/N/47/BRA et G/SCM/N/47/CAN, respectivement.